



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8246<sup>e</sup>** séance

Vendredi 27 avril 2018, à 15 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Duclos . . . . .	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de) . . . . .	M. Inchauste Jordán
	Chine . . . . .	M. Shen Bo
	Côte d'Ivoire . . . . .	M. Dah
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Tachco
	Éthiopie . . . . .	M <sup>me</sup> Guadey
	Fédération de Russie . . . . .	M. Safronkov
	France . . . . .	M. Delattre
	Guinée équatoriale . . . . .	M <sup>me</sup> Mele Colifa
	Kazakhstan . . . . .	M. Tumysh
	Koweït . . . . .	M. Almunayekh
	Pays-Bas . . . . .	M. Van Oosterom
	Pologne . . . . .	M. Lewicki
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Hickey
	Suède . . . . .	M. Orrenius Skau

## Ordre du jour

La situation concernant le Sahara occidental

Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2018/277)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation concernant le Sahara occidental

#### Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2018/277)

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/394, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/277, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Bolivie (État plurinational de), Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*Votent contre :*

Néant

*S'abstiennent :*

Chine, Éthiopie, Fédération de Russie

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, zéro contre et 3 abstentions. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2414 (2018).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M<sup>me</sup> Tachco** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) est une mission de maintien de la paix qui aurait dû terminer son travail il y a longtemps. C'est une mission qui a commencé il y a 27 ans, presque jour pour jour, une mission qui a été conçue pour aider à atteindre un

objectif précis – un objectif qu'elle n'a pas encore atteint. Ce n'est pas la faute de la MINURSO. Le fait est que nous, au Conseil de sécurité, avons laissé le Sahara occidental devenir un exemple typique d'un conflit gelé. Et la MINURSO est un exemple typique d'une mission de maintien de la paix qui ne sert plus d'objectif politique.

Cette année, les États-Unis ont donc adopté une approche différente s'agissant de ce renouvellement. Notre but est d'envoyer deux messages. Le premier est que, s'agissant de la MINURSO et du Sahara occidental, on ne peut plus agir comme à l'accoutumée. Deuxièmement, le moment est venu d'apporter notre appui – notre plein appui – aux efforts déployés par l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Horst Köhler, pour faciliter les négociations avec les parties.

Les États-Unis veulent voir enfin progresser le processus politique visant à résoudre ce conflit. C'est pourquoi nous avons renouvelé le mandat de la MINURSO pour six mois au lieu d'un an. Au cours des six prochains mois, nous espérons que les parties reviendront à la table des négociations et noueront le dialogue avec l'Envoyé personnel, M. Köhler. Nous espérons également que les États voisins reconnaîtront le rôle spécial et important qu'ils peuvent jouer en appuyant ce processus de négociation.

Les États-Unis soulignent la nécessité de progresser vers une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permettra l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Nous continuons de considérer le plan d'autonomie du Maroc comme sérieux, crédible et réaliste, car il représente, entre autres, une approche potentielle susceptible de répondre aux aspirations du peuple du Sahara occidental à gérer ses propres affaires dans la paix et la dignité. Nous appelons les parties à faire preuve de leur engagement en faveur d'une solution politique réaliste, praticable et durable, fondée sur le compromis, en reprenant les négociations sans conditions préalables et de bonne foi. Les positions intransigeantes ne doivent pas entraver le progrès.

Dans l'intervalle, nous espérons que toutes les parties respecteront les obligations qui leur incombent en vertu du cessez-le-feu et s'abstiendront de toute action susceptible de déstabiliser la situation ou de menacer le processus des Nations Unies. Des changements unilatéraux au statu quo sur le terrain ne nous aideront pas à trouver une solution durable et pacifique. Il serait malheureux de chercher à « déconstruire » le

libellé du renouvellement pour marquer des points politiques. Les attentes sont claires. Il est temps de voir des progrès vers une solution politique et, après 27 ans, de cesser de perpétuer le statu quo.

Réfléchissant à l'époque où il était l'Ambassadeur des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, John Bolton a écrit :

« La MINURSO semblait en bonne voie de connaître une existence presque perpétuelle parce que personne ne savait quoi en faire. »

Il a conclu : « Cela pourrait bien durer éternellement ». Plus d'une décennie plus tard, alors que nous sommes encore réunis dans cette salle, l'avertissement de l'Ambassadeur Bolton s'est avéré exact. Avec le renouvellement d'aujourd'hui, le Conseil de sécurité a fait un pas vers la fin de ce cycle. La prochaine étape consistera pour nous à soutenir l'Envoyé personnel, M. Köhler, et à voir enfin reprendre des pourparlers réels et substantiels. Si cela échoue, nous devons alors examiner de près notre travail et nos responsabilités lorsque la Mission sera de nouveau renouvelée dans six mois.

**M<sup>me</sup> Guadey** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous avons tous suivi les faits nouveaux qui se sont produits ces derniers mois concernant la question du Sahara occidental et les progrès indéniables que nous avons commencé à voir vers la relance des négociations directes à la suite de la nomination de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, le Président Horst Köhler.

À cet égard, nous aurions aimé voter pour le texte proposé par les États-Unis. Malheureusement, les points soulevés lors des négociations sur la résolution pour la rendre beaucoup plus équilibrée et neutre n'ont pas été pris en compte. Nous étions en effet flexibles dans notre approche et prêts à engager de véritables négociations pour parvenir au consensus souhaité sur le texte, mais nous n'avons pas eu l'occasion de le faire, même si certains de nos commentaires ont été reflétés dans le texte soumis au vote et que celui-ci a été mis en bleu sans passer par la procédure d'accord tacite. Par conséquent, nous n'avions d'autre choix que de nous abstenir.

Cela dit, nous voudrions toutefois réaffirmer le rôle important que la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a joué et jouera en appuyant l'Envoyé personnel du Secrétaire général dans ses efforts pour trouver une solution politique à la question du Sahara occidental. Nous continuons d'exhorter les deux parties à continuer de coopérer étroitement avec la MINURSO.

La situation à Guerguerat a été un sujet de préoccupation pour le Conseil par le passé, et nous espérons que cette tension persistante ne compromettra pas le nouvel effort visant à trouver une solution politique à la question du Sahara occidental. Nous appelons les deux parties à honorer les engagements qu'elles ont pris dans le cadre de l'accord conclu avec la MINURSO concernant le cessez-le-feu. Tout en exprimant notre préoccupation face à la récente escalade verbale, nous soulignons la nécessité pour les deux parties de s'abstenir de toute action susceptible d'accroître les tensions, ce qui rendrait également difficile la création d'un environnement propice au processus de paix.

L'évolution récente de la situation, dont nous sommes tous conscients, fait qu'il est d'autant plus urgent que le Conseil appuie le travail de l'Envoyé personnel. Nous espérons que le cinquième cycle de négociations directes sera lancé le plus rapidement possible. Toutefois, tout progrès significatif dans le processus de paix dépendra de la pleine coopération des deux parties avec l'Envoyé personnel. Nous demandons donc au Conseil de faire en sorte que les parties renforcent leur engagement, fassent preuve de la volonté politique nécessaire et se déclarent prêtes à reprendre des négociations directes, de bonne foi et sans condition.

Nous réaffirmons également qu'il est absolument nécessaire que le Conseil de sécurité s'abstienne de faire toute déclaration susceptible de miner l'engagement des parties en faveur du processus de paix. Comme l'Envoyé personnel l'a dit à maintes reprises, le Conseil ne doit pas être perçu comme se rangeant du côté de l'une ou l'autre partie, ce qui saperait les efforts visant à faciliter la reprise des négociations. Ce que nous avons essayé de faire pendant les négociations, c'est de tenir compte de cet appel et de faire tous les efforts possibles pour équilibrer le texte afin que le Conseil soit en mesure de transmettre le bon message. Malheureusement, nous n'avons pas pu le faire.

Enfin, nous voudrions réaffirmer la position de longue date et cohérente de l'Éthiopie en faveur d'une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette également l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, dans le cadre d'arrangements compatibles avec les principes et les buts énoncés dans la Charte des Nations Unies.

**M. Safronkov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie ne peut pas appuyer la résolution 2414 (2018). Le principal problème était que le processus de rédaction et d'approbation de la

décision n'a été ni transparent ni consultatif. Nous notons, malheureusement, qu'aucun des commentaires de principe et dûment justifiés que nous avons adressés à plusieurs reprises aux auteurs – y compris ceux relatifs à un compromis – n'a été pris en compte. Une série de propositions utiles présentées par les autres membres du Conseil n'ont pas non plus reçu de réponse. En conséquence, le texte reste déséquilibré et l'ensemble de la situation renforce nos doutes sur la question des rédacteurs informels pour des pays spécifiques au Conseil de sécurité.

Nous avons décidé de ne pas bloquer la résolution parce que nous reconnaissons l'intérêt de poursuivre le travail entrepris par la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. Toutefois, si nous avons voté pour, nous aurions abandonné notre position de principe à l'appui des fondements existants d'un règlement qui, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, repose sur le principe fondamental selon lequel tout modèle de règlement doit être mutuellement acceptable. Au lieu de cela, la résolution met l'accent sur des catégories aussi banales et contradictoires que la praticabilité et le réalisme, ce qui pourrait ouvrir la voie à toutes sortes d'interprétations équivoques.

Nous resterons un acteur impartial et équilibré qui maintient des contacts avec toutes les parties régionales avec lesquelles nous entretenons des relations historiques et amicales. Nous devons toutefois avertir que le document qui a été adopté aujourd'hui, contrairement aux attentes de ses auteurs, pourrait avoir un effet négatif sur les efforts déployés par le nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Horst Köhler, pour relancer le processus politique. Les tentatives d'accélérer le processus pourraient conduire à des résultats contraires aux résultats recherchés. À cet égard, nous estimons qu'il serait inacceptable de modifier le mandat de la Mission des Nations Unies et nous n'appuyons pas les efforts visant à confier à la Mission la tâche de surveiller la situation des droits de l'homme.

En outre, nous ne comprenons absolument pas quel est l'objectif des passages de la résolution concernant des aspects génériques du maintien de la paix, alors qu'il s'agit d'une prérogative du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'Assemblée générale. Par exemple, le processus d'élaboration des critères d'évaluation de l'efficacité des opérations de maintien de la paix – qui, par ailleurs, ne concernent pas

seulement les militaires et le personnel de police mais aussi les composantes civiles d'une mission –, ainsi que des unités qui les supervisent au Siège, n'est pas encore achevé. Pourquoi anticiper sur les événements?

En ce qui concerne les initiatives prises par le Secrétaire général en vue d'instituer une culture de la performance dans les opérations de maintien de la paix, ni nous-mêmes ni les principaux pays fournisseurs de contingents ne comprennent pas très bien de quoi il s'agit. Comment pouvons-nous nous en féliciter à ce stade?

Le texte contient également un certain nombre de dispositions qui vont à l'encontre de l'approche impartiale et équilibrée du Conseil de sécurité face à la question du Sahara occidental. Nous n'appuyons pas ces dispositions. Nous sommes convaincus que ce n'est que par des moyens politiques sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité que l'on peut surmonter les divergences et parvenir à un règlement juste et durable de la question du Sahara occidental. La formule finale doit être acceptable aussi bien pour le Maroc que pour le Front Polisario, et permettre l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre de procédures conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. C'est le concept central du règlement de la question du Sahara occidental, et il est inacceptable d'essayer de le remplacer par d'autres formules.

Pour terminer, je voudrais souligner que les Nations Unies et leur Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental jouent un rôle exclusivement stabilisateur en créant des conditions propices à la reprise du dialogue entre le Maroc et le Front Polisario. Des efforts conjoints sont nécessaires pour lancer le processus de négociation. Nous ne devons pas décider du résultat de ce processus à la place des parties. Pour le moment, nous craignons que l'impasse dans laquelle se trouve le processus politique et l'absence de règlement à la question du Sahara Occidental ne soient exploités par diverses forces extrémistes, ce qui aurait une incidence négative sur la situation militaire et politique dans toute la région.

**M. Delattre** (France) : La France salue l'adoption de la résolution 2414 (2018), et je tiens à remercier la plume américaine pour ses efforts sur ce texte. La résolution que nous venons d'adopter détermine un horizon qui doit nous permettre collectivement de prévenir tout risque d'escalade, de soutenir le travail irremplaçable de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)

et d'encourager une dynamique constructive sur le processus politique.

Nous nous sommes réunis il y a 10 jours en consultations avec le Représentant spécial, Colin Stewart, dans un contexte tendu sur le terrain; il nous avait encouragés à envoyer un message clair pour endiguer tout risque d'escalade. L'adoption de cette résolution permet de répondre à cet appel, en encourageant à ce que la situation sur le terrain revienne à la normale en vue de pouvoir s'atteler à des progrès réels du processus politique.

Je tiens à réitérer notre plein soutien à la MINURSO, qui effectue un travail exceptionnel et indispensable sur le terrain en surveillant le respect du cessez-le-feu et en garantissant depuis des années la stabilité de la zone. Le rôle de la force est essentiel, ses moyens doivent être préservés. À cet égard, le renouvellement pour six mois seulement du mandat de la Mission, qui vise à maintenir la mobilisation du Conseil en appui du processus politique, doit rester une exception. Nous devons veiller à ce que cela ne perturbe pas la gestion et la planification de ses ressources. Le maintien d'un cadre annuel garanti en effet la stabilité des opérations de maintien de la paix.

Enfin, il est particulièrement important que les membres du Conseil puissent se rassembler. Nous l'avons vu ces dernières années, nous avons besoin d'une dynamique constructive pour appuyer un élan nouveau sur le processus politique. Engagée depuis plusieurs mois, cette dynamique est essentielle. Je tiens donc ici à réitérer notre plein soutien au processus politique mené sous les auspices du Secrétaire général et à la facilitation de son Envoyé personnel, M. Horst Köhler, afin de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable à la question du Sahara occidental.

Nous espérons que ce renouvellement permettra d'encourager la consolidation de cette dynamique et des efforts sérieux et crédibles permettant de faire avancer le processus, conformément aux paramètres fixés par le Conseil de sécurité. Le dialogue engagé ces derniers mois grâce aux rencontres organisées par l'Envoyé personnel ouvre des opportunités à cet égard, et nous formons le vœu qu'il aboutisse.

**M. Orrenius Skau** (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède a voté pour la résolution 2414 (2018), qui a été adoptée aujourd'hui, car nous appuyons l'ambition qu'a le Secrétaire général de relancer le processus politique mené sous les auspices des Nations Unies et parce que nous sommes fermement convaincus que cela doit être

notre priorité principale. En effet, l'objectif de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental reste plus que jamais d'actualité. Il est maintenant temps de faire de cette vision une réalité.

Premièrement, cette résolution offre une possibilité de sortir de l'impasse politique dans laquelle se trouve la question du Sahara occidental depuis une décennie. Pendant de nombreuses années, le Conseil de sécurité a indiqué que le statu quo n'était pas acceptable. La volonté politique nécessaire pour faire avancer le processus politique a toutefois fait défaut. À notre avis, la résolution indique clairement que le statu quo n'est plus une option.

Deuxièmement, dans cette résolution, le Conseil de sécurité exprime son plein appui à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), qui joue un rôle clef dans un environnement difficile. Il exprime également son appui aux efforts déployés par l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, le Président Horst Köhler. Depuis sa nomination, nous avons tous été impressionnés par son dévouement, ses connaissances et son expérience.

Troisièmement, la résolution indique clairement que les femmes et les jeunes doivent être pleinement associés au processus politique et qu'ils ont un rôle important à jouer.

Quatrièmement, la résolution demande aux États voisins d'apporter une contribution importante au processus politique et de s'engager plus avant dans les négociations.

Cinquièmement, la résolution encourage les parties à poursuivre leur coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Elle appelle également l'attention sur le sort des réfugiés sahraouis, l'insuffisance des fonds et les risques associés à la diminution de l'aide alimentaire. Dans ce contexte, la résolution exhorte les membres de la communauté internationale à augmenter leurs contributions financières.

Enfin, la résolution encourage vivement le renforcement de la coopération entre les parties et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, y compris en facilitant des visites dans la région, étant donné qu'aucune visite n'y a été effectuée depuis 2015.

Cela étant dit, cette résolution contient de nouveaux éléments concernant les mesures prises par les parties qui, à notre avis, ne sont pas équilibrés et ne reflètent pas pleinement l'évolution de la situation sur le terrain. La situation doit être réévaluée comme il se doit après six mois, lorsque le Conseil de sécurité réexaminera le mandat de la MINURSO.

En ce qui concerne la procédure, comme les membres le savent, nous sommes convaincus que le Conseil est toujours plus fort lorsqu'il s'exprime d'une seule voix. Nous recherchons l'unité non pas pour l'unité en soi mais parce que cela renforce l'impact de nos décisions. Si les préoccupations de certaines délégations, d'une importance relativement secondaire, avaient été prises en considération, nous aurions pu parvenir à un consensus sur la résolution.

Ces deux dernières semaines, nous avons assisté à une intensification de la guerre des mots et des tensions sur le terrain. Il est indispensable que les parties fassent preuve de retenue et s'abstiennent de prendre des mesures provocatrices. Nous les appelons à agir en faveur de la désescalade et à concentrer plutôt leurs efforts à faire avancer le processus politique.

Nous devons régler l'un des différends inscrits à l'ordre du jour de l'ONU depuis longtemps et remédier à la situation du peuple du Sahara occidental une fois pour toutes. La vision d'une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, semble aujourd'hui un peu plus à portée de main.

Malgré les insuffisances du texte, nous estimons que cette résolution est un pas dans la bonne direction, vers la relance du processus de négociation. Il ne fait aucun doute qu'il reste beaucoup à faire, notamment pour les parties, qui seront confrontées à des choix difficiles. Pour faire avancer le processus politique, les parties doivent renouveler leur engagement dans un esprit de réalisme et de compromis.

Ils ont désormais six mois pour reprendre les négociations sans conditions préalables et de bonne foi. Nous espérons qu'ils sauront assumer cette importante responsabilité.

Aujourd'hui, nous avons fait clairement savoir que la patience du Conseil avait des limites et que, en cas d'absence de progrès, il faudrait tirer les conclusions qui s'imposent. À cet égard, nous soulignons qu'il faut continuer d'envisager toutes les solutions possibles, y compris la tenue d'un référendum libre et régulier.

**M. Shen Bo** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine sait gré à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental du sérieux avec lequel elle s'acquitte du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité et des efforts qu'elle déploie pour maintenir la stabilité régionale. Nous appuyons la prorogation du mandat de la Mission et nous sommes favorables à ce qu'elle continue de jouer un rôle constructif dans la quête d'une solution à la question du Sahara occidental.

La situation au Sahara occidental est complexe. La priorité est de maintenir la stabilité régionale et de créer des conditions favorables à la relance du processus politique. Le Conseil doit donc rester uni et parler d'une même voix. Au cours des négociations, des amendements ont été proposés. Le Conseil aurait dû se voir accorder davantage de temps pour rechercher le consensus. Prendre une décision hâtive sur un projet de texte qui suscite encore des désaccords compromet l'unité des membres du Conseil. La Chine, qui déplore le fait que la résolution 2414 (2018) ne prend pas en compte toutes les préoccupations des parties concernées, a été contrainte de s'abstenir dans le vote.

La position de la Chine sur la question du Sahara occidental est cohérente et reste inchangée. Nous continuerons de nous baser sur une perspective juste et objective, d'appuyer l'action de l'ONU pour promouvoir un règlement politique de la question, et de soutenir les efforts de médiation de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Köhler. Nous encourageons les deux parties à ancrer leurs efforts dans les résolutions pertinentes du Conseil et à rechercher, par le biais de négociations, une solution juste, durable et mutuellement acceptable.

**M. Hickey** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni est heureux d'avoir voté pour la résolution 2414 (2018), avec laquelle, nous semble-t-il, le Conseil de sécurité envoie un message d'appui clair à trois aspects clefs : premièrement, l'appui aux mesures de désescalade; deuxièmement, l'appui à la poursuite des travaux de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO); et troisièmement, l'appui à l'objectif global, qui est de progresser sur la voie d'une solution durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Dans cette optique, nous encourageons les parties à envisager désormais le processus politique dans un esprit de réalisme et de compromis. Tout en présentant une véritable occasion, l'horizon de six mois fixé par la

résolution illustre à quel point il importe à la communauté internationale que des progrès soient réalisés. Autres preuves de cette importance : la nomination du nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général, ainsi que la détermination à trouver une solution dont il a déjà fait montre au cours des premiers mois de son mandat. Le Royaume-Uni appuie résolument les efforts de l'Envoyé personnel Köhler, ainsi que l'action de la MINURSO et de son nouveau Chef, M. Colin Stewart. Nous appelons toutes les parties concernées à se mobiliser constructivement durant les prochains mois, conformément à l'esprit et à la lettre de la résolution 2414 (2018).

**M. Almunayekh** (Koweït) (*parle en arabe*) : Le Koweït a voté pour la résolution 2414 (2018), qui proroge le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), car nous estimons que la présence de la Mission dans les circonstances actuelles est de la plus haute importance, étant donné qu'elle contribue à renforcer et à consolider la stabilité dans la région.

Dans le même temps, la résolution sur laquelle nous venons de voter témoigne de la volonté du Secrétaire général de relancer les négociations politiques entre les parties. À cet égard, nous apprécions les efforts déployés par le Chef de la MINURSO et par toute l'équipe de la Mission afin de s'acquitter du mandat que leur ont confié les résolutions pertinentes du Conseil, y compris celle que nous venons d'adopter.

Le Koweït renouvelle son plein appui à M. Köhler, Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, dans ses efforts pour relancer les négociations sous les auspices de l'ONU, sans conditions préalables et de bonne foi, en vue de parvenir à une solution politique juste et mutuellement acceptable, qui permette au peuple du Sahara occidental d'exercer son droit à l'autodétermination dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil.

**M<sup>me</sup> Mele Colifa** (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous remercions et félicitons l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Horst Köhler, de son action. Nous faisons également part de nos remerciements et félicitations au Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Colin Stewart.

La République de Guinée équatoriale, qui a toujours plaidé en faveur du règlement pacifique des

différends, accueille avec une grande satisfaction la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) et a voté pour la résolution 2414 (2018), parce qu'elle estime que ce texte engage toutes les parties impliquées à continuer d'avancer sur la voie d'un processus politique qui, depuis longtemps maintenant, n'enregistre plus guère de progrès.

Le texte cherche à promouvoir l'adoption de mesures visant à garantir la paix et la sécurité dans la région, en exigeant un respect absolu et inconditionnel de tous les accords conclus avec la MINURSO sous les auspices du Secrétaire général, dont les efforts inlassables à la recherche d'une solution mutuellement acceptable et bénéfique méritent d'être salués. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer résolument ces efforts.

Nous profitons de cette occasion pour rendre hommage aux efforts et sacrifices que les parties impliquées dans ce conflit, qui dure déjà depuis des décennies sur le continent africain, ont consentis pour parvenir le plus rapidement possible à une solution définitive qui satisfasse toutes les parties et qui fasse enfin prévaloir la paix tant espérée par le peuple sahraoui et la stabilité dans la sous-région.

La Guinée équatoriale a voté pour la résolution 2414 (2018), car elle est convaincue que les initiatives en cours sont susceptibles de conduire au règlement espéré du conflit.

**M. Tumysh** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Le Kazakhstan a conscience que ce différend est l'un des plus anciens conflits en Afrique et que les vues des parties ne convergent pas. À cet égard, nous réaffirmons qu'il n'y a pas d'autre option qu'un processus qui consiste à concilier les intérêts, à faire des compromis et à rechercher des solutions mutuellement acceptables sans susciter de nouveaux affrontements.

Le Kazakhstan salue les efforts dynamiques déployés par l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Horst Köhler, aux fins d'étudier les positions des parties et de trouver des moyens de parvenir à des compromis en organisant plusieurs réunions de haut niveau dans la région et au-delà. Nous y voyons un signe prometteur et encourageons M. Köhler à continuer de se concerter avec un large éventail d'acteurs pour étendre leur appui et renforcer leur détermination à relancer le processus politique en y imprimant un nouvel élan.

Le Kazakhstan a conscience du rôle important que joue sur le terrain la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental et a voté pour la prorogation de son mandat. Nous espérons que, au cours de cette nouvelle période, les efforts en faveur d'un rapprochement et de négociations seront intensifiés.

Dans le même temps, il est évident qu'adopter par consensus les résolutions qui prorogent le mandat des opérations de maintien de la paix des Nations Unies enverrait un message plus puissant à toutes les parties concernées. De plus, nous estimons que les efforts internationaux visant à faire progresser la réconciliation politique devraient être regroupés sous la bannière de l'ONU. Il importe que le Conseil reste uni, qu'il appuie le travail de l'Envoyé personnel et qu'il adresse un message clair aux parties.

Enfin, un message a été envoyé aux parties pour leur indiquer qu'elles doivent s'abstenir de toute escalade qui pourrait mettre en péril la création de conditions favorables au processus politique ou à la quête d'une solution mutuellement acceptable, qui soit conforme aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

**M. Inchauste Jordán** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La délégation bolivienne a voté pour la résolution 2414 (2018) parce qu'il importe de relancer le processus politique, l'objectif étant d'exprimer son plein appui à l'Envoyé du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Horst Köhler, et à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental dans l'exécution de leurs missions et mandats respectifs.

De la même manière, nous exprimons notre appui total à la proposition du Secrétaire général de relancer le processus de négociation en y imprimant un nouvel élan et en les animant d'un nouvel esprit, l'objectif étant de parvenir, via un processus négocié, à une solution politique juste, durable, qui soit mutuellement acceptable et qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Malgré tout ceci, ma délégation se déclare préoccupée par le fait qu'aucune des propositions formulées durant les négociations n'ait été prise en compte. Ces propositions visaient à rendre le texte plus équilibré, sur

la base du tout dernier rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2018/277), en vue de rédiger une résolution que tout le monde pourrait appuyer pleinement.

De même que nous sommes préoccupés par les changements inattendus apportés au texte s'agissant de la durée du mandat. Ce changement n'a, à aucun moment durant le processus de négociations, fait l'objet de discussions, et la délégation bolivienne n'a pas été consultée à ce sujet.

Sur la base du principe de transparence, la Bolivie se déclare préoccupée par la nature arbitraire des agissements de la délégation rédactrice dans ce cas, car cela créé un précédent fâcheux quant aux pratiques de travail de cet organe et pourrait, sur le long terme, devenir une habitude négative.

**M. Dah** (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire se réjouit de l'adoption de la résolution 2414 (2018) relative à la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'Organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 31 octobre 2018.

La délégation ivoirienne a voté pour cette résolution qui détermine clairement le cadre et les objectifs du mandat assigné par le Conseil de sécurité au Secrétaire général afin de lui permettre d'avancer concrètement, par la voie de la négociation, vers une sortie de l'impasse politique du différend sur le Sahara occidental qui n'a que trop duré. Cela passe nécessairement par un engagement renouvelé et déterminé des parties prenantes à s'approprier le processus politique en vue d'une cinquième série des négociations menées sous les auspices du Secrétaire général.

À cet égard, nous saluons les efforts sérieux et crédibles du Royaume du Maroc à œuvrer au règlement définitif du différend, à travers son initiative d'autonomie. Mon pays salue l'engagement du Secrétaire général et de son Envoyé personnel et les encourage fortement continuer d'œuvrer pour la promotion d'un cadre de dialogue susceptible de conduire à la paix au Sahara occidental.

Nous nous réjouissons également de l'invitation lancée par le Conseil de sécurité aux États voisins afin qu'ils s'impliquent véritablement à travers une contribution féconde au processus politique, pour une sortie de crise durable et bénéfique à l'ensemble des pays de la région.

Il convient également de souligner, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015), la pertinence de l'implication des femmes et des jeunes dans le cadre des pourparlers, telle que souhaitée par le Conseil.

S'agissant de la MINURSO, son rôle central a été réaffirmé par le Conseil, notamment en ce qui concerne le respect du cessez-le-feu et des accords préexistants, ainsi que le maintien de la sécurité dans toute la région. En définitive, mon pays voudrait croire que, sur la base des termes clairs de cette nouvelle résolution, les négociations s'engageront, de manière franche, entre les parties prenantes disposées au compromis, afin de parvenir à un règlement définitif de ce différend.

**M. Van Oosterom** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous avons voté pour la résolution 2414 (2018). Le fait qu'elle n'ait pu recevoir l'appui unanime du Conseil ne doit pas nous détourner de ce qui est vraiment important, à savoir la relance du processus politique. C'est quelque chose, nous en sommes convaincus, que tout le monde appuie, car il est dans l'intérêt du peuple, des parties et de l'ensemble de la région que le conflit se règle.

Notre ambition commune doit donc être de parvenir à une solution politique juste et durable, qui soit mutuellement acceptable et qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

À cet égard, nous réaffirmons notre plein appui aux efforts de l'Envoyé personnel, l'ancien Président allemand, Horst Köhler. Nous appelons les parties à coopérer avec lui de bonne foi, et nous soulignons la nécessité de reprendre les négociations sans conditions préalables.

Nous reconnaissons l'importance du travail qu'effectue la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum sur le Sahara occidental s'agissant de maintenir la stabilité sur le terrain et de créer les conditions nécessaires à des progrès politiques, et nous saluons le travail fait par le Représentant spécial du Secrétaire général, Colin Stewart.

Nous exprimons aussi notre plein appui à la Mission et aux femmes et aux hommes qui servent dans des conditions difficiles.

**M. Lewicki** (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne se félicite de l'adoption de la résolution 2414 (2018), qui proroge le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au

Sahara occidental (MINURSO). Nous encourageons les deux parties à coopérer étroitement aussi bien avec l'Envoyé personnel du Secrétaire général qu'avec la MINURSO afin d'éviter toute éventuelle flambée de tensions.

À cet égard, la Pologne réaffirme son appui à une solution inclusive, durable et acceptable du conflit, élaborée conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Je voudrais aussi exprimer notre plein appui à l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Horst Köhler. Nous sommes convaincus que grâce à ses efforts et à son dévouement et au moyen de négociations avec toutes les parties, les États voisins et d'autres parties prenantes, il y a une chance de parvenir à une solution durable.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en tant que représentant du Pérou.

Le Pérou juge nécessaire de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour appuyer le processus politique visant à parvenir à un règlement de la question du statut du Sahara occidental et répondre aux besoins humanitaires du peuple sahraoui.

Nous estimons urgent de relancer le processus politique sous les auspices des Nations Unies, en particulier de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, sans conditions préalables et en bonne foi, afin de faciliter une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable sur la base du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Nous voudrions, enfin, exprimer notre préoccupation face aux souffrances endurées par les réfugiés sahraouis et à leur dépendance de l'aide humanitaire extérieure, et notre espoir que des progrès dans les négociations amélioreront la prise en compte des droits de l'homme et la qualité de vie du peuple du Sahara occidental dans tous ses aspects.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

*La séance est levée à 13 h 50.*